

Nîmes

Summary

- Population: 49,000 in 1780.
- Book trade: eight booksellers and two printers. Guild, *chambre syndicale*, and inspector of the book trade.
- Institutions: bishopric and trade court. Royal *subdélégation*, *sénéchaussée* court of justice, and tax *recette*.
- Culture: college of medicine, large college, learned academy, theater, reading cabinet, and newspaper (after 1786). Garrison town. High literacy (for entire *département*): male 57%, female 18%.
Protestant bastion within a Protestant area.
- Communications: major stop on post road from Lyon and Avignon, continuing to Montpellier.
- Economy: booming economy based on textile production (silk, cloth, woolens, hosiery), and commerce in groceries, hardware, cloth and silk, and local produce (fruits and seeds). Close to Beaucaire, seat of one of France's largest fairs.

Population:

One of France's fastest growing cities with a population of 49,000 in 1780. France's 9th largest city in 1780 (29th largest in 1700).

	1700 (Lepetit) ¹	1750 (Lepetit)	1780 (Lepetit)	1806 Census ²
Population	19,000	30,000	49,000	41,195

Book Trade:

Active book trade (eight booksellers), dominated by Gaude father and son. Several small binder booksellers. Strong presence of pirated editions from Avignon.

Small printing industry (two presses operated by the printer's two sons in 1764). No major publishing due to proximity of Avignon.

¹ Bernard Lepetit, *Les villes dans la France moderne: 1740-1840* (Paris: Albin Michel, 1988), 450-53.

² René Le Mée, "Population agglomérée, population éparse au début du XIX^e siècle," *Annales de démographie historique* (1971): 455-510 and "Les villes de France et leur population de 1806 à 1851," *Annales de démographie historique* (1989): 321-93.

Guild. *Chambre syndicale* in 1778 after repeated requests by guild. Inspector of the book trade both in 1768.

	1764	1777	1781	
Number of Booksellers ³	4	8	7	
Number of Printers ⁴	1	2	2	
Number of Presses ⁵	2			
Number of Journeymen and Apprentices ⁶	2			
Booksellers' and Printers' Guild ⁷	Yes	Yes	Yes	
<i>Chambre Syndicale</i> ⁸	--	--	1778	
Book Trade Inspector ⁹	--	1768	Yes	
<i>Encyclopédie</i> Subscriptions ¹⁰		212		
Number of Letters Received by the STN (and Number of Correspondents) ¹¹				130 (7)
Number of Letters Received by the STN from Booksellers and Printers (and Number of Booksellers and Printers Corresponding with the STN)				116 (3)

Guild electing one *syndic* and one deputy.

No inspector of the book trade in 1737 or in 1764. Inspector appointed in 1768 (First inspector, M. Neuville, man of letters, then position filled by the *subdélégué* of the *Intendance* until 1778. New inspector appointed in 1778 and covering Montpellier as well (M. de Bonne Carrère). Inspector still active in 1788.

1764 Survey:

Booksellers: Belle fils (bookseller without a store), Formel (bookseller and binder), 2 other unnamed booksellers and binders, and 1 unnamed bookseller

Printer (only): Antoine-Accurse Belle

1777 Almanach:

Booksellers: Buchet, Duprat aîné, Duprat cadet, Fernel, Gaude père, and Gaude fils

Printer booksellers: widow Belle and Pierre Beaume

³ Including printer-booksellers, but not printers only. *Etats de la librairie et imprimerie du royaume en 1764*, BnF, Mss. fr. 22184 and 22185 [hereafter cited as: 1764 survey of the book trade]; and [Antoine Perrin,] *Manuel de l'auteur et du libraire* (Paris: Duchesne, 1777) [hereafter cited as: *Almanach de la librairie* (1777)] and *Almanach de la librairie* (Aubel: P.-M. Gason, 1984; Reprint of Paris: Moutard, 1781).

⁴ 1764 survey of the book trade; *Etat général des imprimeurs du royaume (1777)*, Bibliothèque nationale de France (BnF), Manuscrits français (Ms. fr.) 21832; *Almanach de la librairie* (1777) and (1781).

⁵ 1764 survey of the book trade. This figure represents the number of presses set up. The number of presses in activity would be lower.

⁶ 1764 survey of the book trade.

⁷ 1764 survey of the book trade.

⁸ 1764 survey of the book trade; *Almanach de la librairie* (1777), 34 and (1781), 9, 158-62.

⁹ 1764 survey of the book trade; *Almanach de la librairie* (1777), 16-17 and (1781), 8; and Jane McLeod: "Provincial book trade inspectors in eighteenth-century France," *French History* 12:2 (1998): 127-48 (134, 138, 146).

¹⁰ Subscriptions to the quarto edition. Robert Darnton, *The Business of Enlightenment: A Publishing History of the Encyclopédie, 1775-1800* (Cambridge, MA: Belknap Press, 1979), 586-93.

¹¹ John Jeanprêtre, *Répertoire par ordre de lieux des correspondants de la Société typographique de Neuchâtel*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire (BPU), Manuscript (Ms.) 1000a.

1781 Almanach:

Booksellers: Buchet; Duprat aîné; Duprat cadet; Fernel; and Gaude père, fils & Compagnie
Printer booksellers: Pierre Beaume and Belle

STN Correspondents:

Pierre Beaume, bookseller, broker (2 letters)
Buchet, bookseller (63 letters)
Gaude père & fils, booksellers (51 letters)
Jean André (10 letters);
Fabre, master pressman (1 letter)
B. Fournier (1 letter)
Claude Verdier (2 letters)

Encyclopédie subscribers

Buchet: 104 copies
Gaude père et fils: 105 copies
Verot: 3 copies

“Imprimeurs libraires: Beaume (Pierre); Castor Belle; Gaude (père et fils) & Compagnie, cette maison fait pour six cent mille livres d'affaires; Buchet; Duprat (aîné); Duprat (cadet); Farinel, libraires”¹².

Institutions:

Minor administrative center in Lower Languedoc. Bishopric.
Subdélégation and *recette* (*Intendance* and *généralité* of Montpellier)
Sénéchaussée (*parlement* of Toulouse).

Royal ¹³	<i>Subdélégation</i>
Military ¹⁴	--
Justice ¹⁵	<i>Sénéchaussée</i> and <i>recette</i>
Finances ¹⁶	--
Tax Collection ¹⁷	<i>Election</i>
Trade ¹⁸	

¹² *Almanach général [du commerce,] des marchands, négocians, armateurs, et fabricans de la France et de l'Europe, & des autres parties du monde* (Paris: Chez L. Cellot, imprimeur-libraire, 1779), 353.

¹³ Daniel Nordman and Marie-Vic Ozouf-Marignier, eds., *Le territoire II: Les limites administratives*, vol. 5 of *Atlas de la Révolution française*, ed. Serge Bonin and Claude Langlois, 11 vols. (Paris: Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1987-2000), 74-80; and Léon Mirot, *Manuel de géographie historique de la France* (Paris: A. et J. Picard, 1947-1950), 367-74.

¹⁴ Mirot, *Manuel de géographie historique*, 356-66, 388-90; Daniel Nordman and Marie-Vic Ozouf-Marignier, eds., *Le territoire I: Réalités et représentations*, vol. 4 of *Atlas de la Révolution française*, 25.

¹⁵ Mirot, *Manuel de géographie historique*, 380-81, 386-87 and *Atlas de la Révolution française*, 4:25, 5:74-80.

¹⁶ Mirot, *Manuel de géographie historique*, 384-87, 391-93.

¹⁷ Mirot, *Manuel de géographie historique*, 367-74, 384 and *Atlas de la Révolution française*, 4:25, 5:74-80.

¹⁸ Daniel Roche, *Le siècle des Lumières en province: Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, 2 vols. (Paris: Mouton, 1978), 2:487 and Jacqueline Lucienne Lafon, *Les députés du commerce et l'ordonnance de mars 1673: Les juridictions consulaires: Principe et compétence* (Paris: Editions Cujas, 1979), 145-49. The *Almanach général du commerce* for 1778 lists a *juridiction consulaire*, but Lafon denies its existence.

Religion ¹⁹	Bishopric
------------------------	-----------

Religion:

Bishopric.

Protestant center at the heart of an area with a large Protestant population.

Archbishopric and Bishopric	Bishopric
Number of Parishes in Diocese ²⁰	90
Protestant Presence in Late 18 th Century (in Region) ²¹	+++ (+++)
Ministers (<i>Pasteurs</i>) in region (1789) ²²	8
Protestants in 1760 ²³	100,000 in Montpellier, Nîmes and Uzès areas
Protestants in City (in <i>Département</i>) in 1802-1805 ²⁴	15,000 (114,800)

+: small Protestant community (about 500 to 1,000 in city); ++: large community (1,000 to 5,000 in city); +++: major center (over 5,000 in city). Regional numbers based on proportion in area immediately around city.

“[D]e toutes les villes du Languedoc, Nîmes fut celle où les protestants devinrent les plus nombreux, et se rendirent les plus puissants et les plus redoutables”.²⁵

Culture:

Large college and college of medicine. High literacy.

Literary life: theater, Royal Academy of Sciences and Letters, newspaper (after 1786), and reading cabinet.

Garrison town.

Universities ²⁶	College of Medicine
Colleges ²⁷	1
Number of College Students in Late 18 th Century ²⁸	150-180 (1789)

¹⁹ Mirot, *Manuel de géographie historique*, 321-24 and *Atlas de la Révolution française*, 5:74-80, 18.

²⁰ *Atlas de la Révolution française*, 5:18.

²¹ Based on Protestant population estimates in 1760, on the number of ministers (*pasteurs*) around 1789, on the location of Protestant churches in the eighteenth century, and on Protestant population figures for 1802-1805.

²² Daniel Robert, *Les églises réformées en France: 1800-1830* (Paris: Presses universitaires de France, 1961), 8, 531-534 and Samuel Mours, *Les églises réformées en France: Tableaux et cartes* (Paris: Librairie protestante, 1958), 190-91.

²³ Nathanaël Weiss: “Statistique du protestantisme français en 1760,” *Bulletin historique et littéraire - Société de l’histoire du protestantisme français* 35 (1886): 471-73.

²⁴ Robert, *Les églises réformées*, 513-530.

²⁵ Jacques-Antoine Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, 6 vols. (Paris: Chez Lejay, 1789), 2:159.

²⁶ Mirot, *Manuel de géographie historique*, 394-95; Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:482; Dominique Julia, ed., *L’enseignement, 1760-1815*, vol. 2 of *Atlas de la Révolution française*, 72-73; Simone Guenée, *Les universités françaises des origines à la Révolution: Notices historiques sur les universités, studia, et académies protestantes* (Paris: A. et J. Picard, 1982), 102-3, 138; and René Taton, ed., *Enseignement et diffusion des sciences en France au XVIII^e siècle* (Paris: Hermann, 1964), 172

²⁷ In 1789. *Atlas de la Révolution française*, 2:97-102; Marie-Madeleine Compère and Dominique Julia, *Les collèges français, XVI^e-XVIII^e siècles* (Paris: Institut national de la recherche pédagogique & Centre national de la recherche scientifique, 1984), 1:490-96.

²⁸ Compère and Julia, *Les collèges français*, 1: 490-96.

Number of Teachers in College ²⁹	11
Literacy (Percentage of Signatures on Marriage Contracts) for Entire <i>Département</i> (1786-1790) ³⁰	Male: 57% Female: 18%
Technical Schools ³¹	--
Royal Society of Agriculture ³²	--
Academy of Painting and Drawing School ³³	--
Regular Concerts and Academies of Music ³⁴	--
Theater ³⁵	1739
Learned Academy ³⁶	1682
Reading Cabinets ³⁷	1777
Local Newspapers and Advertisers (<i>Affiches</i>) ³⁸	1786-1789
Regiments in Garrison ³⁹	1

Protestant academy (of arts) from 1539 until 1664.

College run by the Doctrinaires after the expulsion of the Jesuits in 1765.

Reading cabinet opened by bookseller Buchet in 1777.

Newspapers:

Journal de Nîmes (1786-1789), printed by Castor Belle, près de l'Hôtel de ville.

Journal de Languedoc (1787), printed by C. Belle, rue des Fourbisseurs.

“L’Académie royale de Nîmes fut établie en 1682. L’évêque Fléchier obtint son association avec l’Académie française, et après quelques interruptions, cette société tint et a toujours depuis tenu ses séances avec beaucoup de régularité. En 1786, on a proposé l’établissement d’un musée et d’une bibliothèque publique, mais ce projet, n’étant fondé que sur des bases incertaines, pourrait n’être pas sitôt exécuté”.⁴⁰

²⁹ Includes principals, superiors, prefects, regents and professors. Compère and Julia, *Les collèges français*, 1:490-96.

³⁰ Literacy figures for entire département tend to underestimate literacy rates for individual cities. Louis-Edmond-Henri Maggiolo, *Statistique rétrospective: Etat récapitulatif et comparatif indiquant, par département, le nombre des conjoints qui ont signé l’acte de leur mariage au XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècle, etc.* (Paris, 1880), clxviii-clxxi.

³¹ *Atlas de la Révolution française*, 2:66 (1785 survey); Taton, *Enseignement et diffusion des sciences*, 198-209, 419-40, 513-45; and Commandant de la Roche, “Les académies militaires sous l’Ancien Régime,” *Revue des études historiques* 95 (1929): 409-418.

³² In 1778. Emile Justin, *Les sociétés royales d’agriculture au XVIII^e siècle, 1757-1793* (Saint-Lô: Imprimerie Barbaroux, 1935), 275 and Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:478.

³³ Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:478 and Taton, *Enseignement et diffusion des sciences*, 444, 464.

³⁴ Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:478.

³⁵ Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:483.

³⁶ Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:477.

³⁷ Jean-Louis Pailhès: “En marge des bibliothèques: l’apparition des cabinets de lecture,” in *Histoire des bibliothèques françaises*, ed. Claude Jolly (Paris: Promodis Cercle de la librairie, 1988), 415-21 (416); Paul Benhamou: “Inventaire des instruments de lecture publique des gazettes,” in *Les Gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècles): Table ronde internationale, Saint-Etienne, 21-23 mai 1992*, ed. Henri Duranton, Claude Labrosse and Pierre Rétat (Saint-Etienne: Publications de l’Université de Saint-Etienne, 1992), 120-29 (127); and Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:477.

³⁸ Jean Sgard, ed., *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, 2 vols. (Paris: Universitas; Oxford: Voltaire Foundation, 1991), 597, 613-14.

³⁹ In 1789. Jean-Paul Bertaud and Daniel Reichel, eds., *L’armée et la guerre*, vol. 3 of *Atlas de la Révolution française*, 12.

⁴⁰ Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, 2:154.

Location and Communications:

Major stop on post road from Lyon and Avignon to Montpellier, Toulouse and Bordeaux.

Major Seaport ⁴¹	
Port on Major River and Canal ⁴²	
Major Stop for Public Transportation (1789) ⁴³	XX *

*: XXX: Major stop or destination on a major route (road or water), with 10 departures a week or more; XX: Major stop or destination on a minor route, or minor stop on a major route, or mostly regional traffic, with 3 to 9 departures a week; X: minor stop or destination, or local traffic, with 1 or 2 departures a week.

“[S]ituée dans une plaine fertile et agréable, à quatre lieues de Beaucaire, à trois de Saint-Gilles, cinq d’Arles, sept d’Avignon, quarante-deux un quart de Toulouse et cent cinquante lieues de Paris”.⁴⁴

“*Courrier*. Part de Paris les mardis, jeudis et samedis à deux heures”.⁴⁵

“*Départ de Paris des diligences, carrosses et voitures publiques pour les principales villes du royaume*.”

Nîmes, voyez Lyon.

Lyon et route, quai des Célestins; la diligence part tous les deux jours pairs, va en cinq jours l’été et en six l’hiver.

Les carrosses partent les mercredis et samedis à sept heures du matin depuis le 1^{er} avril jusqu’au dernier septembre, et depuis le 1^{er} octobre jusqu’au dernier mars, à huit heures du matin, et vont en dix jours”.⁴⁶

“*Bureau général des Postes [de Lyon]*. [...]”

Départ et arrivée des courriers et heures auxquelles les lettres doivent être jetées dans la boîte du Bureau général.

Départ

[...] *Route du Bas-Dauphiné, Provence et jusques et y compris Toulouse, Roussillon, jusques et y compris Perpignan*, tous les jours excepté le mercredi, avant onze heures du matin.

Arrivée

[...] *Route de Provence, Languedoc, Roussillon, Dauphiné, Vivarais, Cévennes, Gévaudan, Forez, etc.*, à savoir tous les bureaux dénommés au départ qui ont six ordinaires, tous les jours, excepté le dimanche.

Bureau général des diligences, coches, carrosses et messageries de Lyon à Paris par l’une et l’autre route, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Bourbonnais, Auvergne, route et retour, ainsi que leurs communications et correspondances. Au port Neuville.

⁴¹ Bély, *Dictionnaire de l’Ancien Régime*, 1002-6 and *Atlas de la Révolution française*, 10:40-41.

⁴² Guy Arbellot and Bernard Lepetit, eds., *Routes et communications*, vol. 1 of *Atlas de la Révolution française*, 15, 25, 48.

⁴³ *Atlas de la Révolution française*, 1:48.

⁴⁴ Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, 2:133.

⁴⁵ *Almanach général du commerce, des marchands, négocians, armateurs, &c. de la France, de l’Europe, & des autres parties du monde* (Paris: Grangié, 1778), 187-89.

⁴⁶ *Almanach général du commerce* (1779), 500.

Messageries et diligences de Lyon à Avignon, Aix, Marseille, Nîmes, Montpellier, Toulouse et autres villes de Provence et Languedoc.

Les carrosses partent de Lyon deux fois la semaine, à savoir, le mercredi et samedi à quatre heures précises du matin, et ne mettent que quatre jours et demi de Lyon à Avignon, et de même au retour. Les hardes des voyageurs, ainsi que les marchandises, doivent être portés la veille des départs au bureau, où on les reçoit jusqu'à cinq heures du soir.

Lesdits carrosses arrivent à Lyon le mercredi et samedi en été, et le jeudi et dimanche en hiver, dans la matinée pour l'ordinaire.

Les autres carrosses pour Marseille, Montpellier et Toulouse partent d'Avignon le lundi et le jeudi, et de Marseille et de Montpellier pour Avignon le dimanche et le jeudi. Ils mettent deux jours dans cette route.

De cette façon, les personnes, de même que les marchandises, sont rendues par lesdits carrosses de Lyon à Marseille et à Montpellier, comme de Marseille et de Montpellier, le septième jour, sauf les retards causés par des cas extraordinaires, comme des rivières débordées à traverser, etc.[...] Ceux de Lyon correspondent avec ceux qui sont établis d'Avignon à Marseille, et d'Avignon à Montpellier. Les uns partent régulièrement le lendemain de l'arrivée des autres, de même que des coches et diligences du Rhône, de sorte que les voyageurs qui vont de Lyon à Marseille et à Montpellier, ou de Marseille et de Montpellier à Lyon, sont assurés de continuer leur route sans interruption, comme s'ils ne changeaient point de voituriers. Il en est de même des ballots et paquets qui sont remis auxdits carrosses. [...]

On se charge aux bureaux d'Aix, Marseille, Nîmes et Montpellier de toutes les balles, caisses, ballots et paquets pour Paris, etc.

Bureau général des coches et diligences du Rhône et messageries du Dauphiné, Provence et Languedoc. Quai Saint-Antoine, dans la maison du Chameau.

Diligences d'eau sur le Bas-Rhône.

Les diligences de Lyon pour Avignon partent les lundis et vendredis de chaque semaine à sept heures du matin en hiver, et en été à cinq heures, et les coches les mercredis et samedis à onze heures du matin. Ils expédient une diligence de plus en été, le mercredi, lorsque le service l'exige, et un coche le jeudi. Lesdites voitures partent en été, à savoir, les diligences à cinq heures du matin et les coches à midi. [...] Les diligences, qui sont principalement destinées pour les voyageurs et dans lesquelles on n'embarque que les hardes, se rendent de Lyon à Avignon en deux jours et demi en hiver, et dans l'été en deux jours, à moins que le temps ne soit absolument contraire.

On ne charge des marchandises dans les diligences qu'à la montée, et elles sont uniquement destinées à la descente pour les voyageurs, les vieilles hardes et les autres articles qui ne sont point sujets aux droits. Les hardes des voyageurs doivent être portées la veille du départ pour être reconnues et pesées au bureau des coches et diligences, qui est ouvert jusqu'à huit heures du soir en été et en hiver.

Les marchandises remises à Marseille sont rendues en quatorze ou quinze jours en été, et en dix-sept ou dix-huit en hiver.

Coches d'eau sur le Bas-Rhône.

Les coches du Rhône partent de Lyon deux fois la semaine, à savoir, le mercredi et le samedi à onze heures du matin. Il y a souvent un troisième départ, à savoir, le jeudi à la même heure. [...] Les coches arrivent le troisième jour à Avignon en hiver, et en deux jours et demi en été, et ils montent de Lyon en onze ou douze jours en été. Ils descendent en quatre jours au plus tard en tous temps et montent en treize ou quatorze jours en hiver, hors de contretemps, comme débordements de rivières, glaces, etc.

On se charge de tous les paquets, espèces d'argent, malles, ballots et autres objets et marchandises quelconques pour toutes les villes situées sur les rives du Rhône et celles de Provence, Languedoc, Roussillon, le comtat d'Avignon, le Dauphiné, le pays de Gex et la Savoie. On fait conduire les marchandises depuis le lieu de leur débarquement par les messageries et autres voitures de terre avec le plus grande célérité.

On charge sur les coches à la montée les marchandises qui viennent par mer de Marseille à Arles, celles qui viennent de Beaucaire, de Montpellier, du Languedoc, les huiles de Tarascon et de toute la Provence.

Les cochers descendent en droiture de Lyon à Beaucaire dans le temps de la foire, et même en tous temps, ainsi qu'à Tarascon et à Arles toutes les fois qu'il y a des marchandises à charger dans ces villes-là, d'où les coches montent en droiture jusqu'à Lyon sans être renversées dans d'autres voitures à Avignon ou ailleurs".⁴⁷

Economy:

Booming economy based on textiles and commerce.

One of France's largest silk weaving centers, renowned for silk stockings. Large production of cloth, woolens, and hosiery. Leather tanning. Orchards and gardens producing fruits, vegetables, flowers and seeds.

Vast trade in silk, cloth, groceries, and hardware.

Close to Beaucaire, the seat of one of France's largest fairs.

“[V]ille importante de France, dans le Bas Languedoc, avec juridiction consulaire.

Il s'y fait un commerce considérable, soit des productions de la contrée ou des marchandises de ses manufactures, soit de celles qui y sont rassemblées des environs.

Productions

Vins, huiles, liqueurs, etc. Le territoire en fournit assez pour la consommation locale et pour mettre les habitants à portée de faire des envois au dehors.

Graines de jardins et végétaux de toutes espèces, cultivées et sauvages: il s'en fait des envois considérables. Le nombre et la quantité exigeraient de trop grands détails. Ce genre de négoce s'est prodigieusement accru à Nîmes dans un espace de temps assez court. On pourra s'en faire une idée lorsqu'on saura qu'un seul négociant qui a admis cette branche dans son commerce en fait lui seul une commission de trente mille livres par année.

Industrie

Les manufactures de cette ville sont très florissantes, principalement celles des étoffes de soie et de burats.

Etoffes de soie. Elles ont une grande réputation, sont libres et affranchies de tous règlements. On en travaille de plus de 150 sortes. Les principales sont velours, pluches, taffetas, serges, gros de Tours.

Etoffes mêlées de fil, de coton, de fleurette et autres matières, en uni, rayé, quadrillé, chiné, moiré, façonné, etc. Les fabricants doivent à la magnificence de la province de Languedoc, du diocèse et de la ville de Nîmes l'établissement et l'usage des cylindres et calandres anglaises. Les Etats de la province, attentifs aux progrès de ses manufactures, ont aussi acheté le secret de moirage anglais, opération du célèbre Bodger, qui en avait déjà donné la connaissance à Lyon. Les fabricants de Nîmes, encouragés et secourus, excellent à donner à leurs étoffes beaucoup

⁴⁷ *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais pour l'année 1789* (Lyon: Aimé Delaroche, 1789), 241, 242, 243, 248-51,

de consistance réelle, relativement à leur prix. Ils associent dans celles qui sont les moins chères les apparences de la solidité et le goût. Ils s'attachent particulièrement à imiter et à perfectionner celles des Indes, du Levant et des autres pays étrangers. Leur débit est immense au-dedans et au dehors du royaume.

Burats. Etoffes mêlées de laine et de filoselle. Celles-ci réunissent deux grands avantages, la qualité et la modicité du prix; aussi sont-elles d'un bon débit et très goûtées, non seulement en France, mais encore en Italie, en Espagne et en Portugal.

Bas de soie au métier. La bonneterie est en vigueur à Nîmes depuis qu'un nommé Cuvillier, citoyen de cette ville, y apporta, vers le milieu de ce siècle, l'art de construire le métier à bas. Les fabricants embrassent tous les objets qui se fabriquent sur le métier à bas, en laine, coton, soie, etc. L'article principal est celui des bas de soie, dont la plus grande partie se porte en Allemagne, en Russie, en Italie, en Espagne, en Portugal et dans toutes les parties de l'Amérique.

Cuir. Les tanneries et chamoiseries donnent lieu à un commerce étendu dans les provinces du royaume, en Italie, en Espagne et en Savoie.

Commerce en gros.

Il y a des magasins d'épicerie, soierie, draperie, toilerie et librairie.

Epicerie et droguerie. Le commerce y est assez considérable, surtout depuis qu'on y a joint celui des graines et des grains.

Draperies. C'est, à proprement parler, la réunion des étoffes de laine des différentes fabriques du haut et bas Languedoc. Les drapiers de Nîmes les font teindre et apprêter, et vendre ensuite dans les provinces et dans l'étranger.

Soierie. Le commerce des soies est entièrement libre. Il est très ancien dans la ville. Il consiste dans les filatures, dans l'achat des soies des diverses provinces et des pays étrangers, dans les premières préparations de cette matière, et enfin dans la revente aux différentes fabriques nationales.

Toilerie. Les négociants en ce genre tirent leurs marchandises de l'Auvergne, du Limousin, du Quercy, du Rouergue, de la Flandre, de la Picardie, de la Champagne et du Dauphiné. Le débit se fait en Provence, en Dauphiné et dans le Languedoc même.

Librairie. Cette branche de commerce est également cultivée".⁴⁸

"La ville de Nîmes n'a point de foire importante, mais on peut regarder celle de Beaucaire, qui commence le 22 juillet, comme la sienne".⁴⁹

"La foire de Beaucaire est une des plus célèbres que l'on connaisse. On peut la considérer comme un point de réunion des principaux marchands de l'Europe, du Levant et de l'Afrique. La franchise dont jouit cette foire [...] excite les négociants à y faire transporter autant de marchandises qu'ils peuvent. Le numéraire y est très abondant. On croit, qu'en espèces ou en échanges, le commerce qui s'y fait chaque année en cette occasion monte à dix-huit ou vingt millions.

Cette foire, qui se tient tous les ans le 12 juillet, doit durer trois jours francs, sans compter les fêtes, mais la fête de la Madeleine, celle de Saint-Jacques et celle de Sainte-Anne sont cause qu'elle dure dix jours.

La foire se tient hors la ville, dont l'étendue ne serait pas suffisante pour loger et contenir les marchands et leurs marchandises. On construit en conséquence un grand nombre de baraques,

⁴⁸ *Almanach général du commerce* (1778), 187-89.

⁴⁹ *Almanach général du commerce* (1779), 353.

appelées cabanes, faites en planches, et l'on dresse également plusieurs tentes qui forment des rues et une nouvelle ville beaucoup plus étendue que la première.

Quoique cette foire soit appelée franche, elle n'est cependant pas exempte d'impositions. [En 1653, Louis XIII établit] sur toutes les marchandises un droit appelé réappréciation. Outre ce droit, les fermiers en ont établi un autre qu'ils nomment abonnement, qui consiste en douze sous pour chaque balle de marchandises qui ne sont point déballées à la foire. [...]

Nîmes est une des villes les plus commerçantes du Languedoc. Elle contient plusieurs manufactures et particulièrement celle de bas de soie, qui est connue dans toute l'Europe".⁵⁰

Documents

Descriptions

Dulaure, Description (1789)

Jacques-Antoine Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, 6 vols. (Paris: Chez Lejay, 1789). 2:133. Accessible online at:

<http://gallica.bnf.fr/scripts/ConsultationTout.exe?E=0&O=N076202>

“Ville ancienne, grande et commerçante, avec un gouvernement particulier militaire, un évêché suffragant de Narbonne, une Académie des Sciences et Belles Lettres, etc.”

Surveys of the Book Trade

1764 Survey of the Book Trade

Bibliothèque nationale de France (BnF), Manuscrits français (Mss. Fr.) 22185, fol. 44.

“Libraires

Nombre des libraires et imprimeurs établis dans la ville:

Il n'y a à Nîmes aucun imprimeur qui ait boutique ou magasin de librairie. Il y a un seul libraire qui n'est ni imprimeur ni relieur. Il y a trois libraires et relieurs de livres, et un cinquième sujet reçu libraire, mais qui n'a point de boutique.

S'il y a communauté et chambre syndicale:

L'imprimeur et les cinq libraires, dont trois sont relieurs en boutique de librairie, forment une communauté. Ils n'ont point de chambre syndicale, mais ils en demandent une afin que les livres venant d'Avignon, et qui sont quelquefois suspects à la religion et au gouvernement, puissent être visités.

Quels en sont les officiers; par qui ils sont élus; et combien de temps ils restent en place:

⁵⁰ Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, 2:120-21, 159.

Le sieur Belle, fils, reçu libraire et qui n'a point de boutique, est syndic du corps. Le sieur Formel, libraire et relieur, est adjoint du sieur Belle fils. Ils sont élus par le corps assemblé et ils restent un an seulement en place.

Par qui et comment se fait la visite des imprimeries, et celle des livres qui viennent de dehors:
Il ne se fait point de visite de l'imprimerie, non plus que des livres qui viennent de dehors, mais l'on suit le règlement fait le 28 février 1723 pour la ville de Paris et rendu commun pour tout le royaume par arrêt du Conseil du 24 mars 1744.

En quel genre de livres on y fait le commerce de la librairie. Si on les tire de l'étranger ou des autres villes du royaume:

En tous genres de livres et on les tire, à savoir: très peu de l'étranger et la plupart de Paris et autres villes de France.

Comment constate-t-on les contraventions, et à qui les réfère-t-on?:

Les contraventions, lorsqu'il y en a, blessent ou le privilège exclusif de la vente des livres à Nîmes accordé aux libraires et imprimeurs, ou elles vont directement contre les lois communes de la librairie en France. Dans le second cas, on a déjà dit qu'il ne se fait point de visites et, par conséquent, on ne connaît point de contravention. Dans le premier, en vertu d'une ordonnance de police, les huissiers se transportent chez ceux qui vendent en fraude, avec le syndic ou son adjoint, et saisissent les livres, dont la confiscation avec amende est poursuivie devant le juge de police par la communauté des libraires.

Quel usage fait-on des livres prohibés ou contrefaits que l'on doit saisir?:

Comme il n'y a point de visites, ainsi qu'il a été dit, faute de chambre syndicale, il n'y a pas lieu à la saisie des livres comme prohibés ou contrefaits.

Observations sur la réputation et les facultés des libraires:

L'imprimeur et les cinq libraires jouissent d'une bonne réputation. Leurs facultés sont modiques.

Observations générales:

[blank]

Imprimeurs

Noms des imprimeurs, lieu de leur naissance, et leur âge: depuis quel temps établis; et en vertu de quel titre ils exercent:

Antoine-Accurse Belle, de Nîmes, âgé de soixante-six ans, établi depuis 36 ans, reçu imprimeur à Nîmes sur un arrêt du Conseil, après examen et serment.

Nombre des compagnons:

Deux, qui sont ses fils.

Nombre des presses:

Deux.

Nombre et qualité des fontes des caractères:

Cinq fontes et assortiments de lettres de deux points, à savoir:
une fonte de petit canon, une de gros romain, une de saint-augustin, une de cicéro, et la
cinquième de philosophie, le tout tant en romain qu'italique.

A quels ouvrages ces imprimeries sont ordinairement employées:

Pour les instructions et factums du Palais, de la sénéchaussée de Nîmes, et les mandements,
ordos, brefs et directoires pour réciter l'office des diocèses de Nîmes, Alès et Uzès, etc.
Lorsqu'on présente à imprimer d'autres ouvrages, le sieur Belle a le soin d'obtenir une
permission du juge de police, ce qui est rare.

Observations sur la réputation et les facultés desdits imprimeurs:

On y a répondu.

Observations générales:

[blank].”

1777 Survey of Printers

BnF, Ms. fr. 21832, fol. 22.

“*Nombre des imprimeurs:* 2

*Noms des imprimeurs; Titres en vertu desquels ils exercent; Notes concernant leur réputation,
leurs capacités et famille:*

La veuve Belle; idem [point de renseignements]; idem [point de renseignements].

Pierre Beaume; idem [point de renseignements]; idem [point de renseignements]; [supprimé].

Fixation des imprimeurs

à conserver: 2

à supprimer: [blank]

Fixation faite en 1759

de leur nombre: 1

conservation pour la vie par grâce: [blank]

Observations générales: La seconde [imprimerie] est supprimée aux termes du règlement.

Les dix places existantes dans les villes dénommées ci-contre, dépendantes de la généralité de
Toulouse, ont été réservées par le règlement fait en 1759.

Décisions et fixations: [blank].”

Brief Bibliography

Primary sources

Descriptions and Travel:

L'Académie de Nîmes (1682-1982): Documents réunis à l'occasion du tricentenaire de sa fondation. Nîmes: Le Musée, 1982.

Maucomble, Jean-François Dieudonné de. *Histoire abrégée de la ville de Nîmes, avec la description de ses antiquités.* 2 vols. Amsterdam, 1767.

Ménard, Léon. *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes.* 7 vols. Paris: Hugues-Daniel Chaubert, 1750.

Secondary sources

Book Trade:

Ventre, Madeleine. *L'imprimerie et la librairie en Languedoc au dernier siècle de l'Ancien Régime, 1700-1789.* Paris: Mouton, 1958.

Local or regional studies

Andreani, Roland, ed. *Nouvelle histoire de Nîmes.* Toulouse: Privat, 2005.

Clavairolle, Françoise and Marc Henri Piault, eds. *Les itinéraires européens de la soie: Routes de l'échange.* Paris: Editions L'Harmattan, 1992

Clavel, Pierre. *Nîmes de la Réforme au 18^{ème} siècle, à travers une histoire familiale.* Nîmes: Editions Lacour, 1987.

Dupont, André. *Rabaut Saint-Etienne, 1743-179: Un protestant défenseur de la liberté religieuse.* Geneva: Labor et Fides, 1989.

Dutil, Léon. *L'état économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime (1750-1789).* Paris: Hachette, 1911.

Gourcy, Charles de. *La foire de Beaucaire: Etude d'histoire économique.* Montpellier: Imprimerie Firmin et Montane, 1911.

Huard, Raymond, ed. *Histoire de Nîmes.* Aix-en-Provence: Edisud, 1982.

Lehideux-Vernimmen, Virginie. *Du négoce à la banque: Les André, une famille nîmoise protestante, 1600-1800.* Nîmes: C. Lacour, 1992.

Sauzet, Robert. *Chroniques des frères ennemis: Catholiques et protestants à Nîmes du XVI^e au XVIII^e siècle.* Caen: Paradigme, 1992.

Teisseyre-Sallmann, Line. *L'industrie de la soie en Bas Languedoc, XVII^e-XVIII^e siècles.* Paris: Ecole des chartes, 1995.